

«Corruption Publique, Actions privées» – une nouvelle publication de l’Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (StAR)

Les actions privées et les recours civils peuvent et doivent être utilisés en vue de lutter contre la corruption et du recouvrement des avoirs volés

Washington, D.C., 3 Novembre, 2014

Les procédures de recouvrement d’actifs issus de la corruption débutent généralement par des enquêtes pénales. Les actions purement civiles sont donc moins utilisées pour recouvrer les biens mal acquis ou obtenir compensation des dommages causés par la corruption. La voie civile peut pourtant s’avérer un élément majeur d’une stratégie de recouvrement ou un complément utile aux procédures pénales.

Un nouveau rapport de l’Initiative StAR «Corruption Publique, Actions privées» décrit pour la première fois une approche étape par étape du recours aux procédures civiles pour le recouvrement des avoirs volés. Cette étude offre une vue d’ensemble des différents éléments à considérer avant d’intenter des actions civiles devant des juridictions étrangères ; elle propose aussi une approche stratégique et tactique des difficultés qui peuvent survenir lors de ces procédures.

“Les Etats doivent avoir à leur disposition autant d’outils que possible pour combattre la corruption et les poursuites civiles représentent une option à développer», indique M. Jean Pesme, coordinateur de l’Initiative StAR, un partenariat entre le Groupe de la Banque mondiale et l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) visant à faciliter le recouvrement des produits de la corruption. « La Convention des Nations Unies contre la corruption oblige les Etats signataires à coopérer dans ce domaine, et cela facilite le recouvrement des biens mal acquis dans certains dossiers ».

Cette étude, réalisée par l’Initiative StAR, et lancée lors du troisième Forum arabe sur le recouvrement des avoirs, présente les avantages offerts par les actions civiles par rapport aux poursuites et aux confiscations pénales. Ainsi, la voie civile permet d’invoquer des moyens de droit plus étendus, y compris les actions en dommages-intérêts, et élargit l’éventail des personnes pouvant être poursuivies en justice.

Le rapport s’intéresse également aux obstacles auxquels les Etats peuvent être confrontés lors de poursuites civiles, à savoir le coût élevé inhérent à des poursuites civiles, et le fait de ne pas pouvoir utiliser les moyens d’investigation de la procédure pénale. Cette étude démontre que

ces obstacles peuvent être surmontés, et notamment que les coûts peuvent être limités en structurant les rémunérations des avocats ou en faisant appel à l'aide internationale.

«Cette étude envisage pour la première fois l'ensemble des étapes à considérer lorsque l'on souhaite intenter des actions civiles pour le recouvrement des avoirs volés» a commenté Jean-Pierre Brun de l'Initiative StAR. «Dans de nombreux pays, cette piste est perçue comme trop complexe pour pouvoir être sérieusement poursuivie. Ce rapport démontre au contraire que les actions civiles sont envisageables et que leur efficacité est facilitée par certain nombre d'avantages pratiques», a-t-il conclu.

Le rapport est disponible à l'adresse suivante: <https://star.worldbank.org/star/publication/public-wrongs-private-actions>.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site internet de StAR:
<http://www.worldbank.org/star>

A propos de StAR

L'initiative pour le recouvrement des avoirs volés (StAR) est un partenariat du Groupe de la Banque mondiale et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qui soutient les efforts internationaux déployés pour mettre fin aux régimes protégeant les avoirs volés. L'Initiative StAR travaille en coopération avec les pays en développement et les centres financiers afin de prévenir le blanchiment des produits de la corruption et de faciliter une restitution plus rapide et systématique des biens mal acquis.

Contact: Richard Miron, Senior Communications Officer, StAR,
Email: rmiron@worldbank.org. Téléphone: +1 202 247 5611